

# 3. Le français comme on le parle

## 3. L'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE<sup>1</sup>

Chaque année, le français acquiert de nouveaux termes qui contribuent à l'élargissement du fonds terminologique existant. L'innovation lexicale ne pourrait cependant pas suffire. C'est surtout l'usage du nouveau terme par un nombre assez grand de locuteurs qui lui assure une place dans les dictionnaires, et par ce biais, son entrée dans le circuit de la langue orale et écrite. Un mot français peut naître du

besoin de désigner un nouveau produit, service ou concept, parfois en cherchant une équivalence à un terme anglais très utilisé, ou bien de la nécessité de mieux exprimer un nouveau comportement social. En effet, la langue porte l'empreinte du groupe qui la parle et constitue, en même temps, le liant indispensable entre plusieurs agents qui agissent à l'intérieur d'une même aire linguistique. //

<sup>1</sup> Le chapitre a bénéficié des contributions des organismes de politique et d'aménagement linguistiques membres du réseau OPALÉ : l'Office québécois de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique et le Conseil supérieur de la langue française du Québec, la Délégation à la langue française de Suisse romande, le Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Délégation à la langue française et aux langues de France.

# ► Une action volontaire : la terminologie

Les commissions spécialisées de terminologie et de néologie des pays francophones ont mis en place un véritable dispositif de coopération pour l'enrichissement du français, afin de permettre au public francophone de s'exprimer aisément, en utilisant une terminologie appropriée aux différents domaines d'activité.

## En Belgique

Le **Service de la langue française**<sup>2</sup> (SLF) de la **Direction générale de la culture du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)**, met à la disposition du public la **Banque terminologique quadrilingue de la Fédération Wallonie-Bruxelles – BelTerme**<sup>3</sup>, qui dispose de 4 000 fiches terminologiques. Répertoire par domaine d'activité (gestion, informatique, etc.), ces fiches présentent pour chaque terme :

- une définition et la (ou les) source(s) dont il est issu.
- d'éventuels synonymes.
- diverses catégories d'informations linguistiques ou encyclopédiques destinées à éclairer la réalité que ce terme désigne et l'usage de celui-ci en discours (notes explicatives, notes d'usage, catégorie grammaticale, flexion en genre et en nombre, restriction temporelle ou géographique, etc.).
- ses équivalents en néerlandais, allemand et anglais.

**BelTerme** accueille depuis 2011 une collection thématique consacrée au vocabulaire, « audit » et « simplification administrative ». Des recherches terminologiques en cours devraient venir enrichir **BelTerme** de deux nouvelles collections : l'une sur le **Livre numérique**<sup>4</sup> qui regroupera les termes et les réalités nouvelles des métiers et de l'univers du livre numérique et l'autre sur des termes portant sur le **Vocabulaire de la gestion des subsides**.

Le **SLF** collabore par ailleurs avec le Centre de recherches en linguistique appliquée **Termisti** et avec la Direction générale de la traduction (DGT) de la Commission de l'Union européenne. La participation du **SLF** à des réunions à la Cour de justice de l'Union européenne (Luxembourg) a permis d'élaborer des projets de partenariat sur la terminologie de l'adoption et celle du droit de la famille.

Le **Conseil de la langue française et de la politique linguistique** a, de son côté, déposé fin 2013 auprès de la ministre de la Culture de la FWB un avis de politique terminologique. L'un des axes de cet avis consiste à renforcer la coopération nationale et internationale, un autre à légiférer afin de légitimer les listes de termes recommandés et de rendre la terminologie élaborée obligatoire dans les administrations publiques.

## Au Canada-Québec

La **banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement canadien, TERMIUM Plus**<sup>5</sup> (qui comprend près de 4 millions de termes en anglais et en français mais aussi plus de 200 000 termes en espagnol et plus de 18 000 termes en portugais), constituée par le **Bureau de la traduction du gouvernement fédéral** qui entreprend des actions pour la promotion de la dualité linguistique anglais-français, a mis à la disposition du public, en 2013, la **première application linguistique mobile du gouvernement du Canada, « noslangues.gc.ca sur le pouce!**<sup>6</sup> » qui fonctionne maintenant sur tous les types de téléphones intelligents et de tablettes numériques, quel que soit leur système d'exploitation<sup>7</sup>.

Depuis juin 2012, *Le **Grand Dictionnaire terminologique*** (GDT) de l'**Office québécois de la langue française (OQLF)** dispose d'une nouvelle interface. Outre les termes français et anglais, qui en consti-

2 <http://www.languefrancaise.cfwb.be>

3 <http://www2.cfwb.be/franca/x/ml/html/bd/bd.htm>

4 Quelques termes du *Livre numérique* à venir sont disponibles en avant-première sur le site de l'hebdomadaire *Lettres numériques*. [http://www.lettresnumeriques.be/wp-content/uploads/2013/12/Archive-ouverte\\_glossaire.pdf](http://www.lettresnumeriques.be/wp-content/uploads/2013/12/Archive-ouverte_glossaire.pdf)

5 <http://www.btb.termiumplus.gc.ca>

6 <http://www.noslangues-ourlangages.gc.ca/app-mobile-fra.html>

7 L'application a été lancée pour la première fois à l'automne 2012 pour les appareils Apple et Blackberry.

tuent la base, le GDT donne désormais accès à un certain nombre de données dans d'autres langues, par exemple l'espagnol, le portugais ou l'italien. Cette nouvelle interface comporte de nombreuses nouvelles fonctions de recherche, et la présentation des données a été simplifiée.

## La terminologie pour le monde des affaires

En 40 ans de fabrication terminologique pour le monde des affaires (1<sup>er</sup> arrêté de terminologie économique et financière au JO du 3 janvier 1974 pour la France et création en 1974 de la Banque terminologique du Québec, BTQ), la francophonie s'est dotée d'un **vivier de termes rigoureusement définis et couvrant chaque spécialité du monde des affaires.**

Le regroupement des ressources des grandes bases terminologiques (GDT, FranceTerme et les autres bases officielles de la Francophonie) conduit à des lexiques d'une grande richesse : 2 000 à 3 000 entrées actuelles (et plus de 1 000 termes en cours de traitement), selon la définition retenue pour délimiter le vaste champ des affaires.

Ces lexiques des affaires, prêts à alimenter un lexique commun francophone des affaires, constituent le premier outil pour construire un monde francophone des affaires bien ancré sur une langue française entraînant les langues partenaires. Devenus ainsi cohérents dans leur signification, des échanges féconds et durables seront de plus en plus facilités entre les parties prenantes du monde des affaires.

L'Association APFA<sup>1</sup> (**Actions pour Promouvoir le Français des Affaires et les langues partenaires**), participe régulièrement, à travers ses membres à la création et à la diffusion de la terminologie des affaires notamment par :

- sa « Lettre du français des affaires et des Mots d'Or de la francophonie » bimestrielle (145<sup>e</sup> numéro en février 2014), en particulier dans la rubrique « Appel à vos suggestions » ;
- par le lexique, en ligne, de 5 000 entrées constamment enrichies<sup>2</sup> ;
- par la publication de la collection des dépliants du vocabulaire des affaires et le lexique d'économie, gestion et du français des affaires.

Argent futé	Smart money
Banque de données	Data bank
Coentreprise	Joint venture
Financement participatif	Crowdfunding
Jeune pousse	Start-up
Laboratoire d'idées	Think tank
Vente personnalisée	Soft selling

<sup>1</sup> Créée en 1984 par Jean-Marcel Lauginie, l'association APFA « Actions pour promouvoir le français des affaires » est placée sous le patronage de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France et de l'Organisation internationale de la Francophonie [www.apfa.asso.fr](http://www.apfa.asso.fr)

<sup>2</sup> Créé en 2000 par Jean-Marc Chevrot et hébergé par l'Union internationale de la presse francophone.

En février 2014, l'Office a également lancé la version mobile du GDT. Les mobinautes pourront dorénavant consulter le GDT à l'aide de leur téléphone intelligent et naviguer d'une page à l'autre en étant toujours assurés d'une lisibilité maximale.

L'Office poursuit ses travaux terminologiques, notamment dans les domaines suivants : planche à neige et ski acrobatique, métiers du jeu vidéo, surdicécité et instruments de navigation aérienne (en partenariat avec de grandes entreprises du domaine). Il a également lancé un projet pilote de collaboration avec le Service de la langue française de la Fédération Wallonie-Bruxelles portant sur la terminologie des écrans tactiles.

L'office a également travaillé sur plusieurs publications : il a produit le livret **Mon vélo en français**<sup>8</sup>, qui contient une sélection de termes relatifs au cyclisme. Ce livret vise à promouvoir les termes français utilisés dans le domaine du cyclisme et à en clarifier le sens. Il a notamment été distribué au Salon du vélo de Montréal, en février 2013, et au Salon du vélo de Québec, en mars de la même année. Par ailleurs, une collaboration avec le réseau panlatin de terminologie (REALITER)<sup>9</sup>, a permis la publication du *Vocabulaire panlatin de la nanotechnologie (deuxième partie)* ainsi que du *Vocabulaire panlatin des pneumopathies professionnelles*. Deux nouvelles publications devraient voir le jour, à savoir le *Vocabulaire panlatin du développement durable* et le *Vocabulaire panlatin des systèmes de transport intelligents*. L'office collabore également à l'élaboration du *Vocabulaire panlatin des réseaux sociaux*, coordonné par le centre de terminologie **Termcat** (Centre de terminologie de la langue catalane), ainsi qu'à celle du *Vocabulaire panlatin de sémiologie psychiatrique*, coordonné par l'Université Petru Maior de Roumanie. Un article intitulé « Ils sont géniaux, ces Québécois ! »<sup>10</sup> est paru dans le magazine *L'actualité*, périodique canadien d'intérêt général, en août 2012. On y présente le travail des terminologues de la **Direction générale des services linguistiques du Québec**, en abordant plus particulièrement la question du processus de création néologique. On y

<sup>8</sup> [http://www.oqif.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/20130208\\_minilexique.pdf](http://www.oqif.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/20130208_minilexique.pdf)

<sup>9</sup> <http://www.realiter.net/1110-2/home?lang=fr>

<sup>10</sup> <http://www.lactualite.com/societe/langue-francaise-ils-sont-geniaux-ces-quebecois/>

cite d'ailleurs quelques néologismes créés à l'OQLF, de même que certains autres qui ont fait leur entrée dans les grands dictionnaires de langue générale rédigés en France. On y fait également mention de certains domaines de travail des terminologues de l'Office (éducation, transports, industrie automobile, gestion, manutention, sport), qui constituent autant de chantiers porteurs de néologismes. Le savoir-faire de l'Office en matière de néologismes pour dénommer des réalités québécoises est mis en avant, de même que la volonté de trouver des équivalents français aux nombreux anglicismes qui voient le jour continuellement.

## En France

Le dispositif d'enrichissement de la langue française a pour mission première de créer des expressions et termes nouveaux afin de combler les lacunes du vocabulaire et de désigner en français les concepts et réalités qui apparaissent sous des appellations étrangères. Coordonné et animé par la **Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF)**, le dispositif est un réseau de partenaires institutionnels incluant, en France, l'*Académie française*, l'*Association française de normalisation (AFNOR)* et l'*Académie des Sciences*, et dans les pays francophones, les organismes responsables de la politique linguistique. Il comprend seize commissions spécialisées de terminologie et de néologie implantées dans les différents ministères.

### La Commission générale de terminologie et de néologie

Au centre du réseau se trouve la **Commission générale de terminologie et de néologie**, placée sous l'autorité du Premier ministre. La Commission générale a la responsabilité de publier au *Journal officiel* les termes recommandés dans le cadre du dispositif. Sa composition ayant été renouvelée en 2013, elle a entamé un nouveau mandat de quatre ans. La ministre de la Culture et de la Communication a procédé le 13 septembre 2013 à l'installation de cette nouvelle commission, en saluant l'action de l'ensemble des acteurs du dispositif d'enrichissement de la langue française, qui permet aux professionnels de disposer d'un vocabulaire de spécialité, et à la

langue française de pouvoir être utilisée dans tous les domaines de la vie sociale.

La Commission générale tient chaque mois une séance plénière et une, voire deux, en formation restreinte, s'astreignant à un examen rigoureux et exigeant de chaque liste qui lui est soumise, afin de faire face au flux de nouveaux termes. Ainsi en 2013 a-t-elle recommandé **343 termes** et définitions publiés au *Journal officiel*, qui ont été systématiquement repris au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*.

### FranceTerme

Afin de populariser l'usage de ces termes, dont certains peuvent être d'emploi courant, par exemple dans le domaine des technologies de l'information, une base de données terminologique dénommée **FranceTerme** a été créée, consacrée aux termes recommandés par la Commission générale de terminologie et de néologie et publiés au *Journal officiel de la République française*. Cette base comporte 7 000 termes français dans différents domaines scientifiques et techniques. Certains d'entre eux permettent de désigner de façon claire des réalités quotidiennes. Pourquoi, en effet, ne pas dire « tout en ligne » au lieu de « pure player » (qui, d'ailleurs, ne se dit pas en anglais), livre numérique plutôt que « e-book », et « cours en ligne (ouvert à tous) » au lieu des étranges « MOOC »... ? FranceTerme permet de rechercher l'équivalent français d'un terme étranger et de connaître sa définition, d'obtenir la liste des termes publiés dans un domaine particulier, de consulter diverses rubriques : recommandations d'usage, liste officielle des noms de pays, actualité terminologique... et, enfin, de découvrir le dispositif d'enrichissement de la langue française. Pour un locuteur francophone, « course au visa » devrait être plus parlant que « visa shopping », « accaparement des terres » plus clair que « landgrabbing », « financement participatif » plus compréhensible que « crowdfunding »... ; à l'aéroport, « tunnel de détection » moins inquiétant que « HBS machine » (Hold Baggage Screening machine), ou encore « croissance verte » plus facile à prononcer que « green growth »...

Une application mobile du site FranceTerme a été lancée en mars 2014 à l'occasion de la Semaine de la langue française et de la Francophonie. Cette application,

disponible gratuitement sur téléphone mobile et tablettes utilisant le système d'exploitation Android, permet d'accéder aux termes français disponibles sur la base. Professionnels et grand public trouvent désormais les informations indispensables sur le vocabulaire spécialisé, de l'automobile aux techniques spatiales : le terme français précis, sa définition et son équivalent étranger, en général en anglais. Chacun peut même faire ses propres suggestions.

#### « Vous pouvez le dire en français »

Outre la base de données FranceTerme, la DGLFLF met à la disposition du public les très populaires fascicules *Vous pouvez le dire en français*, qui proposent une sélection de termes propres à certains domaines (aéronautique, entreprise, chimie, rugby...). Un vocabulaire des sports olympiques d'hiver a ainsi été diffusé début 2014 pour les jeux Olympiques de Sotchi, afin de mettre en valeur l'important travail d'enrichissement du français conduit dans ce domaine d'une grande visibilité pour notre langue.

#### Le site WikiLF

Parallèlement aux vocabulaires spécialisés, la langue courante évolue sans cesse. Dans la vie quotidienne comme dans la vie professionnelle, ce sont les usagers qui font vivre la langue en adoptant ou même en créant de nouveaux mots. Le site WikiLF permet de répondre à ce besoin. Il s'agit d'un outil collaboratif grâce auquel on peut donner son avis sur le choix d'un terme français pour désigner une nouvelle notion, proposer un mot avec sa définition, faire des commentaires sur les contributions des internautes et échanger des idées sur les mots d'aujourd'hui.

WikiLF a vu naître, depuis sa création, de nombreux termes liés à l'actualité internationale, économique ou numérique. Ainsi, la crise des dettes souveraines et leur éventuelle mutualisation pour les États de la zone Euro a permis de forger le terme d'«Euro-obligation» à partir d'«eurobond», pendant que «liseuse» venait (re)définir l'appareil destiné au stockage et à la lecture des livres numériques («e-book reader»).



Le format du site en fait un lieu propice au **renouveau lexical** grâce à une armée de francophones rivalisant d'inventivité pour créer de nouveaux termes, menant parfois à des excès sinon à des propositions singulières : par exemple, quand il faut traduire « fact-checking » (une forme d'investigation menée afin de vérifier la véracité de faits ou de chiffres), les néologismes fusent, de « vérifacter » à « faitfouiller », en passant par « vrainfication », voire même « nosométrie » (en référence au nez de Pinocchio). Que dire de la proposition de traduire « garden party » par « olcabuffet » ?

Le site fait à présent partie intégrante du dispositif d'enrichissement de la langue française, même s'il affiche un bilan mitigé, car si certains termes sont entrés avec succès dans l'usage, d'autres sont restés limités aux bases de données de terminologie. Ainsi, dans le domaine informatique, « compresser » et « cheval de Troie » se sont imposés alors que des traductions plus inventives ont échoué comme le mot « fouineur » pour désigner « un hacker », et si « VTT » a été rapidement adopté, les « frimousses » n'ont jamais réussi à détrôner les « smileys » !

De même, l'échec de l'adoption par les usagers de certains termes validés par le *Journal officiel* pose la **question des limites du système**. Certaines adaptations en français, par exemple, interviennent quand leur version anglaise a déjà intégré l'usage : la période creuse propice aux tarifs réduits s'est installée comme « happy hour<sup>11</sup> » sans que « la bonne heure » ne puisse la supplanter. Quant à l'expression « mot-dièse », anoblée par l'Académie française en 2013 pour désigner la suite de caractères commençant par le signe # destinée à faciliter le repérage thématique sur les réseaux sociaux, elle n'est utilisée qu'au sein des institutions : six ans après la création de Twitter et sa diffusion internationale, l'usage avait depuis bien longtemps adopté « le hashtag » en l'absence de terme français adapté<sup>12</sup>.

11 Il n'y a pas de limite à la créativité, ainsi, l'écrivain français Alfred Gilder, engagé sur les questions de néologie et de terminologie françaises, a publié en 2012 un ouvrage dans lequel il plaide pour des équivalents originaux en français aux termes ou notions économiques en anglais, *Oui, l'économie en français, c'est plus clair !*, Éditions France-Empire Monde, Chantreaux, 2012, p. 93. Exemples : *résumé pour abstract, mécénat pour sponsorship, atelier pour workshop, restovite pour fastfood, gestion du savoir pour knowledge management, etc.*

12 Au Québec, le néologisme « mot-clic », proposé par l'OQLF en 2011, s'est bien implanté, car il a dès sa création été adopté par les médias.

Le système semble cependant faire preuve d'une anticipation croissante puisque le 5 juillet 2013, après plusieurs semaines de débat, l'équipe du WikiLF a annoncé que la Commission générale de terminologie et de néologie avait retenu « cours en ligne ouvert à tous » pour désigner le développement récent des MOOC (« massively open online courses »).

Après presque deux ans d'existence, la multitude de suggestions émanant des internautes et les débats animés dont WikiLF est le cadre prouvent le succès de l'initiative.

## En Suisse

Sur le site officiel<sup>13</sup> de la **Chancellerie fédérale** de Suisse, on retrouve des publications sur la terminologie que l'on peut consulter en libre accès :

Le **Répertoire des abréviations**, publié en 2012, contient les abréviations des titres des actes normatifs et de leurs divisions, les abréviations officielles des divers types d'actes normatifs, les abréviations officielles des autorités fédérales, qu'elles soient législatives, gouvernementales ou juridiques, et de nombreuses unités organisationnelles de l'administration fédérale, ainsi que les abréviations des publications juridiques fréquemment mentionnées dans les textes administratifs, en cinq langues. Toutes ces abréviations se trouvent également dans TERMDAT (la banque de données terminologiques de la Chancellerie fédérale)<sup>14</sup>.

**ABC des droits politiques**, paru en 2012, est un glossaire en cinq langues (allemand, français, italien, romanche, anglais) qui traite 135 notions essentielles de droit politique regroupées en neuf grands thèmes. Un index alphabétique dans chaque langue permet de retrouver tous les termes traités ainsi que leurs équivalents dans les autres langues. Paru en 2011, **Vous avez dit GEVER ?**, un glossaire en format de poche, propose les 50 termes de base du domaine de l'archivage et de la gestion électronique des affaires (GEVER), et ce en 4 langues (allemand, français, italien, anglais). //

13 <http://www.bk.admin.ch/dokumentation/sprachen/05078/index.html?lang=fr>

14 <https://www.termdat.bk.admin.ch/Search/Search>